Table des matières

[Entre nous : Édito. 2](#_Toc208320977)

[Souvenons-nous... 2](#_Toc208320978)

[Agenda associatif. 2](#_Toc208320979)

[Vos manifestations associatives. 2](#_Toc208320980)

[Forum des associations. 3](#_Toc208320981)

[Une ville pour tous. 3](#_Toc208320982)

[Le Carnet de mi-mars à début mi-juin 2025. 3](#_Toc208320983)

[La T2C à votre rencontre. 4](#_Toc208320984)

[Opération Tranquillité Absences-Vacances. 4](#_Toc208320985)

[Infos pratiques. 4](#_Toc208320986)

[Conseil municipal. 5](#_Toc208320987)

[Conseillers départementaux. 5](#_Toc208320988)

[Bienvenue à. 5](#_Toc208320989)

[Agenda. 5](#_Toc208320990)

[Tontes estivales et nuisances sonores. 5](#_Toc208320991)

[Une question, un signalement : à qui s’adresser ? 6](#_Toc208320992)

[Changement d’horaires des déchetteries. 6](#_Toc208320993)

[Tous acteurs. 6](#_Toc208320994)

[Commémoration : les 80 ans de la Libération. 6](#_Toc208320995)

[Patrimoine : chasse aux trésors… version patrimoine ! 7](#_Toc208320996)

[Jeux : une première Fête du Jeu réussie à Lempdes ! 7](#_Toc208320997)

[Tous acteurs : jeunesse. 7](#_Toc208320998)

[Atelier cinéma, l’art de faire un film ! 7](#_Toc208320999)

[Bilan mini-entreprise « Médaille et Co ». 8](#_Toc208321000)

[Objectif Parcours Sup, un accompagnement pas à pas. 8](#_Toc208321001)

[Start’up Junior Entreprise. 8](#_Toc208321002)

[Tous acteurs : seniors. 9](#_Toc208321003)

[Un goûter des Aînés réussi ! 9](#_Toc208321004)

[100 bougies ! 9](#_Toc208321005)

[Ateliers gym mémoire. 9](#_Toc208321006)

[Personnes vulnérables. 9](#_Toc208321007)

[Les finances. 10](#_Toc208321008)

[Comment fonctionne le budget de la mairie ? 10](#_Toc208321009)

[La structure du budget. 10](#_Toc208321010)

[Vote du budget. 10](#_Toc208321011)

[Les recettes de fonctionnement et d’investissement. 10](#_Toc208321012)

[Les subventions perçues (recettes d’investissement). 11](#_Toc208321013)

[Les dépenses de fonctionnement : 11 019 897€. 11](#_Toc208321014)

[Les dépenses d’investissement : 9 892 526€. 11](#_Toc208321015)

[Une ville qui bouge. 12](#_Toc208321016)

[L’école de musique vous propose le Jardin et l’éveil musical. 12](#_Toc208321017)

[La 2Deuche : Espace culturel de Lempdes, Scène régionale Auvergne Rhône-Alpes 2025-2026. 12](#_Toc208321018)

[Clermont Auvergne Métropole. 12](#_Toc208321019)

[Transition énergétique : accélérer le développement des énergies renouvelables. 12](#_Toc208321020)

[Rappel sur les énergies renouvelables. 14](#_Toc208321021)

[Les travaux. 14](#_Toc208321022)

[Aménagement d’un lotissement « Les Pradeaux » rue de la Grassette. 14](#_Toc208321023)

[Travaux sur les réseaux humides rue des Granges. 14](#_Toc208321024)

[Tribunes politiques. 15](#_Toc208321025)

[Lempdes Avenir. 15](#_Toc208321026)

[Avec vous ! 15](#_Toc208321027)

[Lempdes Info. Juillet 2025. 16](#_Toc208321028)

# Entre nous : Édito.

## Souvenons-nous...

Les élus du conseil municipal souhaitaient donner aux commémorations des 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale en France, le 8 mai dernier, un éclat particulier. Nous tenions à associer un maximum de personnes de tous les âges à cette journée. Il y a 80 ans, la France fêtait avec ses alliés sa libération du nazisme qui, pendant pratiquement 4 années, avait maintenu le pays sous son joug. L’évolution du contexte national et mondial de ces dernières années a renforcé l’absolue nécessité de ce devoir de mémoire, nous en sommes pleinement convaincus. Un contexte national où les valeurs fondatrices de notre république sont battues en brèche, où le racisme et l’antisémitisme s’expriment et sévissent ouvertement, où les pouvoirs régaliens de l’État sont attaqués. Police, justice, personnel soignant, pompiers, enseignants, et j’en passe..., ne sont plus respectés. Un contexte international qui voit se dérouler depuis plus de trois ans, une guerre de haute intensité en Europe où un pays, l’Ukraine, lutte pour sa liberté contre l’armée Russe, puissance nucléaire par ailleurs qui l’a attaqué dans le seul but de l’envahir. Un contexte international où un allié américain, qui, il y a 80 ans, envoyait ses soldats pour nous libérer, s’éloigne aujourd’hui de nous et mène une guerre économique à coup de droits de douane. Un contexte international où le conflit de Gaza exacerbe les tensions jusque dans notre pays. Alors, ce 8 mai 2025 fut à la hauteur de l’événement. Près de 500 personnes étaient présentes, sous un soleil radieux. Conférence, char fleuri, chants, musique, arrêt du cortège devant notre Ehpad et notre résidence autonomie, bal à la 2Deuche, exposition de véhicules d’époque contribuèrent à apporter à cet événement la place qui lui revient. Ne commettons pas les mêmes erreurs, faisons en sorte que l’histoire ne se répète pas. Car, comme l’a déclaré le Marechal Joffre : « Un pays sans mémoire est un pays sans avenir ». Bien sincèrement, Henri Gisselbrecht, Maire de Lempdes.

# Agenda associatif.

## Vos manifestations associatives.

* Fête nationale, le 12 juillet au Bourgnon. Organisé par le Comité des Fêtes.
* Course de stock-car, le 27 juillet à Lempty (63190). Organisé par le Stock-car club de Lempdes. Renseignements : Thierry Paulin au 06.23.69.43.48.
* Collecte de sang, le 18 août de 15h30 à 19h. Organisée par l’Association pour le Don du Sang Bénévole (ADSB). Prendre rendez-vous sur le site : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr. Renseignements par courriel : J P Meunier à : dondusanglempdes63@gmail.com
* Color Run le 30 août Place Charles de Gaulle. Organisé par le Comité des Fêtes. Prépare-toi pour 5km de fun, de musique, de couleurs… et une Free After Mousse de dingue avec Dj John jusqu’à minuit pour clôturer le tout. Inscriptions sur le site : www.summerlempdes.fr. Renseignements : Grégory au 07.49.74.58.57.
* Spectacle théâtral « Le coupable est dans la salle », par la troupe les « Uns parfaits », dimanche 5 octobre à 18h à la salle des fêtes. Organisé par l’APE France-Bénin.

## Forum des associations.

C’est reparti pour le forum des associations, nouvelle formule. Cette deuxième édition au complexe sportif Bernard Bordiau vous réservera encore plus de surprises : démonstrations, ateliers... Venez à la rencontre de vos associations lors de cette journée festive ! Rendez-vous le samedi 6 septembre de 10h à 17h.

# Une ville pour tous.

## Le Carnet de mi-mars à début mi-juin 2025.

Les naissances :

* En mars :
Berthon Chany Louis, le 15.
* En avril :
Sarron Jonah, André, le 15,
Le Jossec Juliette, Danielle, le 17,
Dubernat Sacha, le 30.
* En mai :
Monéron Sofia, le 2,
Ali Kaël, le 7,
Charmeil Eloïse, Lilwënna, le 8,
Azzi Assalas, le 24,
Zaid Rayan, le 28.
* En juin :
Beroud Charlie, le 6,
Chaumet Eloïse, Christine, Mireille, le 8,
Quatre-Vieux-Galy Zélie, Rachel, le 13.

Les mariages :

* En avril :
Lachèze Fabrice et Riteau Marie-Pierre, Thérèse, le 19.
* En mai :
Courtadon Florian, Philippe, André et Sanchez Adeline, le 24,
Sarron Jérémy, Vincent et Buvat Jeanne, le 30,
Mestre Éric, Pascal, Henri et Mathex Séverine, le 31.
* En juin :
Pezin Etienne, Bruno, Pascal et Brunet Aurélie, le 21.

Les décès :

* En avril :
Baudet Michelle, Yvette, le 23,
Tardif Andrée, Noëlle, veuve Dépallier Régis, Louis, le 22,
Nidhoimi Zayel, le 25.
* En mai :
Sicard Jean-Marie, le 1er,
Grassion Claude, Antoine, le 6,
Aboulin Christiane, Monique, Marie, veuve Melon Robert, Lucien, le 8,
De Oliveira Ferreira Alipio, le 13,
Pires Mendes Antonio, le 15,
Vidalenc Edmond, Marcel, le 24,
Van Luchène Odile, Brigitte, Nicole, le 27,
Girard Pierre, le 29.
* En juin :
Sauret Pierre, Antoine, Joseph, le 10,
Antraygues Marie-Claude, le 12,
Roblin Christian, Louis, Gustave, le 12.

## La T2C à votre rencontre.

Afin de faciliter vos démarches pour la rentrée, T2C vient à votre rencontre dans votre commune. La vente d’abonnements T2C aura lieu le samedi 30 août 2025 de 10h00 à 17h30, à la Salle Agora. Pour tout autre renseignement concernant la création ou le renouvellement d’abonnements, consulter le site internet : www.t2c.fr, rubriques « Votre titre de transport, Rentrée 2025 ». Avant de vous rendre aux permanences, pensez à remplir le formulaire d’abonnement T2C.

## Opération Tranquillité Absences-Vacances.

Afin de lutter contre les cambriolages, il est possible de solliciter une surveillance de la police municipale en lui signalant vos périodes d’absences au moins une semaine à l’avance. Ce service peut être demandé tout au long de l’année (pas seulement en période estivale). Pour cela, il suffit de se rendre au poste de police municipal aux horaires d’ouverture (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h), et de remplir la fiche d’information. Attention, ce service ne peut être demandé par téléphone. Si vous ne souhaitez pas effectuer cette démarche, vous pouvez néanmoins vous inscrire sur la plateforme de Voisins Vigilants et Solidaires. Ce système permet de signaler toute activité suspecte dans un quartier. Informations auprès de la Police municipale au 04.73.61.85.19 et sur le site : https://www.voisinsvigilants.org/

Contre les cambriolages, les bons réflexes ! Opération Tranquillité Vacances.

## Infos pratiques.

* Proxim’Cité au 08.00.30.00.29.
* La Mairie par courriel : vosdemandes@mairie-lempdes.fr.
* Service accueil et standard au 04.73.83.74.74.
Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.
* La 2Deuche au 04.73.83.74.78.
* Police municipale au 04.73.61.85.19.
Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.
* Services techniques au 04.73.83.74.71.
Ouvert lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h. Le jeudi de 13h à 17h et le vendredi matin de 8h30 à 12h. Sur rendez-vous.
* Service social au 04.73.83.74.70.
Ouverture du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Fermé le mercredi après-midi.
* Lieu d’Informations Seniors au 04.73.61.66.02.
* Résidence autonomie au 04.73.61.66.02.
* Ehpad au 04.63.66.08.37.
* Service des sports au 04.73.61.65.08.
* Service enfance-jeunesse au 04.73.83.63.99.
* École de musique au 04.73.61.78.95.
* Relais Petite-Enfance « Le Papillon » au 04.73.61.79.74.
* Crèche « La Coccinelle » au 04.73.61.79.12.
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
* Service communication au 04.73.83.74.67.
* Service culturel et associatif au 04.73.61.53.30.
Ouverture lundi, jeudi de 8h30 à 12h et mardi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
* Correspondant La Montagne : Gérard Champagnat au 06.60.19.77.79 et par courriel à : gerardchampagnat@free.fr.

## Conseil municipal.

Les conseils municipaux se déroulent à la salle Voûtée, à 19h, les vendredis : 12 septembre et 10 octobre.

## Conseillers départementaux.

Valérie Passarieu et Joël Derré vous reçoivent en Mairie, sur rendez-vous, au 04.73.42.25.28, de 14h à 16h, les mardis : 9 septembre et 28 octobre.

## Bienvenue à.

* Carrefour Express : Place Charles de Gaulle,
* Chocolaterie Le Lautrec : 13 rue du Pontel au 07.59.66.46.23.

## Agenda.

* Forum des associations : le 6 septembre.
* Week-end du développement durable : les 26, 27 et 28 septembre.
* Marchés de produits locaux : les 27 juillet, 24 août et 28 septembre.
* Conciliateur de justice : permanences en mairie, de 14h à 17h le 1er et 3e mercredi du mois. Prendre rendez-vous au préalable au 06.16.69.37.75.

## Tontes estivales et nuisances sonores.

Règles de tonte de pelouse à respecter : Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise « qu’aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l’homme, dans un lieu public ou privé, qu’une personne en soit elle-même à l’origine ou que ce soit par l’intermédiaire d’une personne, d’une chose dont elle a la garde ». Cette réglementation concerne la tonte de pelouse et, plus globalement, toutes les activités bruyantes de jardinage et de bricolage. Outre les tondeuses à gazon et les tracteurs de pelouse, elle s’applique aussi aux coupe-bordures, aux taille-haies, aux débroussailleuses, aux tronçonneuses, aux scarificateurs, aux motobineuses, aux motoculteurs, aux aspirateurs et souffleurs de feuilles, aux broyeurs de végétaux, mais également aux perceuses, raboteuses, scies électriques et autres nettoyeurs à haute pression. Depuis une modification en 1990 du Code général des collectivités territoriales, les maires des communes disposent d’un pouvoir de police générale en matière de lutte contre les bruits de voisinage. Ils sont autorisés à prendre un arrêté municipal fixant des créneaux horaires pour la tonte de pelouse. À Lempdes, c’est l’arrêté préfectoral du 26 juillet 1994 qui définit les règles et les horaires de tonte, comme suit :

* les jours ouvrables : du lundi au vendredi, de 8h à 20h.
* le samedi : de 9h à 19h.
* le dimanche : de 10h à 12h.
* les jours fériés : de 10h à 12h.

Si la tonte de pelouse est réalisée en dehors des créneaux horaires légaux ou prévus par l’arrêté préfectoral, le contrevenant s’expose à une amende forfaitaire dont le montant s’élève à :

* 68€ si l’amende est réglée immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d’infraction (ou l’envoi de l’avis d’infraction) ;
* 180€ au-delà de ce délai.

## Une question, un signalement : à qui s’adresser ?

Signaler une anomalie sur le domaine public :

Il existe deux possibilités pour signaler des anomalies sur le domaine public, selon la nature de votre demande :

* Proxim’Cité au 08.00.30.00.29, site internet de Clermont Auvergne Métropole), pour des signalements concernant :
Voirie,
Déchets-encombrants,
Espaces verts,
Éclairage,
Tags,
Travaux,
Signalisation,
Eau-Assainissement.
* L’accueil des services techniques (au 04.73.83.74.71 ou par courriel à : s.techniques@mairie-lempdes.fr) pour les demandes suivantes :
Demandes des notaires (certificats alignement, salubrité…),
Adressage,
Autorisations d’urbanisme et projets,
Catastrophes naturelles-sécheresse,
Enseignes.

Pour toute autre demande :

N’oubliez-pas le service Vos Demandes pour répondre à vos questions. Formulaire disponible en ligne sur le site ville-lempdes.fr ou directement par courriel à : vosdemandes@mairie-lempdes.fr.

Il est également possible, via Intramuros, d’utiliser la fonction « signaler » pour faire part d’une anomalie.

## Changement d’horaires des déchetteries.

Depuis le 1er juillet, les modalités d’accès aux déchetteries sont modifiées. Les nouveaux horaires sont les suivants :

* Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h
* Samedi et dimanche : de 9h à 18h30
* Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Attention, il est nécessaire d’être muni d’un pass pour accéder aux déchetteries. Pour demander un pass, rendez-vous sur le site : https://www.clermontmetropole.eu/preserver-recycler/gestion-des-dechets/dechetteries/

Renseignements et informations auprès de la direction de la gestion des déchets du lundi au vendredi de 8h30 à 12h au 04.63.66.96.69 et par courriel à : dechets@clermontmetropole.eu

# Tous acteurs.

## Commémoration : les 80 ans de la Libération.

Les Festivités du 8 mai ont ravi petits et grands, durant 3 Jours. Conférence, exposition de véhicules anciens, défilé, Bal populaire... cette manifestation a rassemblé près de 500 lempdais autour du partage, de la Joie et de la mémoire. La conférence du mercredi soir a été dispensée par l’association X X X X. Pour partager des photos ou documents avec elle, il est possible de la contacter au : X X X.

## Patrimoine : chasse aux trésors… version patrimoine !

Après l’élaboration d’un circuit découverte du centre-ville de Lempdes, un travail préparatoire de repérage sur plan a été fait en classe pour les élèves de CE2 CM1 de l’école la Fleurie. Ainsi, par un bel après-midi de printemps, nous voilà répartis en deux groupes, encadrés par deux guides bénévoles. Sur le chemin nous observons différents types d’habitat. De nombreux indices nous font penser au passé viticole de Lempdes : place du pressoir, déco grappes de raisin, forme particulière des vieilles maisons. Puis nous allons de surprise en surprise : là un fort « comme un château-fort ? à l’entrée duquel il y avait un cachot, ici la halle qui servait de cour d’école, puis une sculpture « en forme de fourchette » (mais c’est un diapason !). On apprend alors qu’on est jumelé avec deux villes ! On emprunte une « venelle » à la queue leu leu. On se repose au bord d’une fontaine qui a remplacé le lavoir d’autrefois. Sur un immense portail on lit deux lettres entrelacées BL. Saviez-vous que La Mairie appartenait à Monsieur Boulanger qui non « ne faisait pas du pain »... mais a créé la 2CV ! Et c’est la tête pleine d’images à partager en famille qu’ils rentrent à l’école deux heures plus tard. Oui si on ouvre bien les yeux, à défaut d’aventure, l’étonnement est au coin de la rue. Connaître sa ville c’est important pour mieux y vivre et se sentir citoyen. C’est en tout cas le message que nos guides ont essayé de leur transmettre.

Défi relevé haut la main : trouver Saint-Verny.

## Jeux : une première Fête du Jeu réussie à Lempdes !

Le samedi 17 mai, Lempdes a accueilli la toute première édition de sa Fête du Jeu. Cet événement, piloté par le Service Enfance Jeunesse de la ville, a été une belle occasion de rassembler différents acteurs éducatifs pour proposer des animations divertissantes et familiales. Dès le matin, l’ambiance était au rendez-vous. En partenariat avec la médiathèque Jacques Prévert, les tout-petits ont pu profiter d’activités spécialement pensées pour eux par les professionnels de la petite enfance à la crèche « La Coccinelle ». Au même moment, l’équipe d’animation de l’accueil de loisirs proposait des jeux collectifs et un rallye photo dans le centre-ville. Cette matinée a été un franc succès, avec plus de 140 personnes venues partager ces moments festifs. L’après-midi, les familles ont pu profiter d’un large éventail de jeux : chantier de Kaplas, jeux de société, mur interactif, jeux vidéo, et même un espace jeu d’échecs animé par la section échecs de la FJEP de Lempdes, il y en avait pour tous les goûts ! Et pour compléter cette offre, les représentants de parents d’élèves des écoles de la ville ont proposé un espace « petite restauration », contribuant ainsi à la convivialité générale. Au total, ce sont plus de 400 personnes qui ont profité de cette journée ensoleillée et pleine de bonne humeur, assurant le plein succès de cette première Fête du Jeu à Lempdes.

# Tous acteurs : jeunesse.

## Atelier cinéma, l’art de faire un film !

Tu as entre 11 et 17 ans et tu vis à Lempdes ? Découvre le monde fascinant du 7e art grâce à notre atelier cinéma, animé par le réalisateur Christopher Tourneur, diplômé de l’école des Gobelins à Paris. Un véritable parcours de création cinématographique ! Tout au long de l’année scolaire 2025-2026, deviens acteur, scénariste, cadreur ou monteur, et participe à toutes les étapes de la réalisation d’un court-métrage :

* Écriture du scénario,
* Jeu d’acteur devant la caméra,
* Techniques de prise de vue (caméra, drone…),
* Montage du film,
* Organisation d’une projection publique à Lempdes en juin 2026.

Détails Pratiques : Atelier gratuit. Inscription obligatoire du 6 Juin au 31 Juillet 2025. De 11 à 17 ans, tous les jeudis de septembre 2025 à juin 2026, de 17h30 à 19h à l’espace jeunes, limité à 15 jeunes. Service Enfance Jeunesse au 04.73.83.63.99.

## Bilan mini-entreprise « Médaille et Co ».

Mardi 27 mai, nos jeunes entrepreneurs ont eu l’opportunité de participer au festival des mini-entreprises, qui s’est déroulé au stadium Jean Pellez à Clermont-Ferrand. Cet événement leur a permis de présenter leur produit : des médailles en bois personnalisables et réutilisables. Ces médailles ont d’ailleurs rencontré un grand succès auprès de leur client, une autre mini-entreprise, « Ulis Running Team », pour l’organisation de leur cross solidaire le samedi 24 mai à Chamalières. Après avoir reçu la médaille de bronze pour le label communication lors du festival, les jeunes ont conclu leur projet par un moment de bilan en présence de leurs familles. Ce fut l’occasion de réfléchir sur cette année enrichissante, durant laquelle ils ont développé des compétences tant en gestion de projet qu’en relations humaines. Cet événement s’est terminé par la remise de plus de la moitié des bénéfices de leur mini-entreprise « Médaille et Co » à l’association « Basket aux pieds », qui accompagne les adultes et les enfants dans leur parcours de soin à travers des images liées à la nature et au sport, en utilisant la technologie de réalité virtuelle. L’association a tenu à remercier Manon, Caly, Mila, Mathéo, Nino, Baptiste et Lilian pour leur générosité et ce geste solidaire. Enfin, pour la seconde partie des bénéfices, les jeunes ont décidé d’investir dans leur espace jeunes pour l’achat de mobilier et de décorations. La ville de Lempdes les remercie également pour ce geste et pour leur engagement tout au long de cette année !

## Objectif Parcours Sup, un accompagnement pas à pas.

Accompagné par des professionnelles expérimentées, divers ateliers te permettront d’explorer avec confiance les complexités de l’orientation scolaire et de la préparation du fameux dossier Parcours Sup :

* Atelier de Confiance en Soi : deux jours pour renforcer la confiance en soi, se connaître davantage, découvrir ses atouts et ses points forts.
* Bilan orientation : discussions sur les motivations, auto-évaluation et exploration des métiers émergents, en lien avec ton profil et tes envies.
* Construction de ton dossier : information sur les filières et choix de formation sur la plateforme Parcours Sup.
* Finalisation de dossier : aide à la rédaction de lettres de motivation et d’un CV.
* Rencontres Inspiring : rencontres avec des professionnels inspirants pour s’enrichir d’idées.

Détails Pratiques : Atelier gratuit :

* Inscription obligatoire du 1er au 30 septembre 2025.
* Pour les élèves en classe de terminale à la rentrée de septembre 2025.
* Ateliers principalement le mercredi, selon calendrier, d’octobre 2025 à mars 2026. Limité à 15 jeunes.

## Start’up Junior Entreprise.

Viens vivre une aventure collective, mettre à profit ton esprit créatif et porter ton idée pour créer un projet commun de mini-entreprise ! C’est le programme qui te donnera un coup de pouce pour t’aider dans ton orientation scolaire. Tout au long de l’année scolaire 2025-2026, deviens manageur, designeur, entrepreneur et participe à toutes les étapes de la réalisation d’un projet culturel, citoyen, artistique ou sportif :

* Atelier de Confiance en Soi : Deux jours incroyables pour booster ta confiance en toi et te connaître encore plus !
* Travail d’équipe : Apprends à collaborer efficacement.
* Définition et mise en œuvre d’une idée : Transforme tes passions ou tes préoccupations en projets concrets (par exemple : organisation d’un tournoi de E-Sport, organisation d’actions solidaires...).
* Action collective : créé et participe à des actions au sein de ta ville.
* Rencontres Inspirantes gratuites : Rencontres des professionnels inspirants pour t’enrichir d’idées.

Détails Pratiques : Atelier gratuit. Inscription obligatoire du 1er au 30 septembre 2025. Pour les jeunes de la classe de 4e à la première, un mercredi sur deux, de 17h à 18h30, d’octobre 2025 à juin 2026 à l’espace jeunes.

# Tous acteurs : seniors.

## Un goûter des Aînés réussi !

Le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de Lempdes et les élus ont organisé un Goûter des aînés. Cet après-midi festif et musical a été animé par le groupe de musique lempdais « Land for Play ». Le CCAS tient à remercier les personnes qui ont prêté main forte pour l’organisation de cette manifestation, permettant ainsi à nos aînés de passer un moment convivial et chaleureux, à la salle Alexandre Vialatte.

## 100 bougies !

100 ans de Mesdames Marcelle Gauthier et Georgette Varenne.

## Ateliers gym mémoire.

« Bouger, penser, partager : la gym mémoire, c’est tout ça à la fois » !

* Des séances d’activités physiques adaptées à chacun,
* Les jeudis de 9h15 à 10h15 à la salle Agora. Du 25 septembre au 11 décembre 2025 (hors vacances scolaires).

Les bienfaits :

* Bien-être psychologique,
* Augmente les capacités cognitives,
* Limite les risques de pathologies neurodégénératives.

Inscription auprès de Murielle Wrobel, Référente Lieu information Senior au 04.73.61.66.02.

## Personnes vulnérables.

Le CCAS de Lempdes met à jour son registre recensant les personnes isolées et vulnérables sur la commune. Ce registre nominatif recense les personnes de plus de 65 ans isolées, les personnes ayant une fragilité ou porteuses de handicap et résidant à leur domicile. L’inscription est facultative et basée sur le volontariat. L’annulation de l’inscription peut être effectuée à tout moment sur simple demande. Vos données sont traitées uniquement afin d’aider les pouvoirs publics dans la mise en place d’un dispositif d’alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l’organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, article L121-6-1 du code de l’action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de Lempdes. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, son adjoint, les agents du service du CCAS de Lempdes ainsi que, sur sa demande, le Préfet. En cas de déclenchement du Plan « Canicule » ou dispositif « Grand froid » par les services de l’État, la commune de Lempdes mettra en œuvre des actions afin de sécuriser les personnes les plus fragiles. Chaque personne inscrite sera alors contactée régulièrement par téléphone. Comment s’inscrire ? En retournant le coupon ci-dessous au CCAS de Lempdes, 3 rue de La Reserve ; en Mairie, 1 rue Saint-Verny, ou directement à l’accueil du CCAS. Tel : 04.73.83.74.70 et courriel à : s.social@mairie-lempdes.fr. N° Canicule Info service au : 08.00.06.66.66 (de 9h à 19h).

Sur le bulletin à retourner :

* Mentionnez vos nom, prénom, adresse, date de naissance et téléphone.
* Préciser si vous êtes en situation de handicap, âgé de plus de 65 ans, vivant seul, en couple ou en famille.
* Préciser également si vous bénéficiez des prestations suivantes : aide à domicile, télé alarme, infirmiers et kinés. En donnant auquel cas leurs coordonnées.
* Indiquez le nom, téléphone et nature du lien de la personne à prévenir en cas d’urgence.
* Je demande à être inscrit-inscrite sur le fichier des personnes vulnérables de la commune de Lempdes. Cette inscription reste confidentielle et mes coordonnées ne seront communiquées à aucun tiers hormis les services de secours et d’urgence le cas échéant. Et signez.

# Les finances.

## Comment fonctionne le budget de la mairie ?

Financée à la fois par les contribuables locaux, par les dotations de l’État et au besoin par l’endettement, chaque collectivité territoriale est soumise à des règles budgétaires strictes.

## La structure du budget.

Le budget d’une collectivité territoriale se divise en une « section de fonctionnement », dédiée aux charges courantes, et une « section d’investissements », avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

* La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (la facture d’électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.
* La section d’investissement, quant à elle, recense les dépenses d’équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l’État, ainsi qu’une capacité « d’autofinancement » lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

## Vote du budget.

Le budget dit « primitif » doit faire l’objet d’un vote par l’assemblée délibérante de la collectivité territoriale, c’est-à-dire par le conseil municipal. Celui-ci ne peut avoir lieu sans qu’un « débat d’orientation budgétaire » ait eu lieu dans les deux mois qui précèdent. Le budget de la mairie doit respecter certains principes :

* le principe de l’équilibre réel oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section ;
* le principe d’annualité impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable ;
* le principe d’unité exige la présentation du budget sur un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l’objet de budgets annexes ;
* le principe d’universalité implique qu’il n’est pas possible d’affecter une recette particulière à une dépense particulière ;
* le principe de spécialité des dépenses, enfin, impose de cibler le plus précisément possible le service bénéficiaire de chaque dépense.

Source sur le site : https://www.info.gouv.fr/

## Les recettes de fonctionnement et d’investissement.

Le montant des recettes de fonctionnement s’élève à 4 489 983,24€, soit :

* Excédent antérieur : 789 198€
* Impôts locaux fiscalité : 7 318 759€
* Produits des services : 788 845€
* Écritures d’ordre : 526 942€
* Remises et avoirs : 21 500€
* Dotation de l’État : 1 488 988€
* Produit de gestion courante : 85 665€.

Le montant des recettes d’investissements s’élève à 9 892 526,61€, soit :

* Excédent d’investissement : 509 214€
* Taxe d’aménagement : 25 295€
* Affectation du résultat : 1 606 663€
* Emprunt : 5 152 000€
* Subventions : 617 037€
* Vente de terrains : 67 144€
* Récupération de la TVA : 100 000€.

## Les subventions perçues (recettes d’investissement).

Ci-après sont détaillées les recettes perçues par la collectivité, réparties en recette de fonctionnement et recettes liées aux investissements réalisés par la collectivité. Les subventions perçues pour les différents projets d’investissement font parties de ces recettes d’investissement. Pour 2025, les subventions, d’un montant de 617 037€, concernent principalement :

* les travaux du Groupe Immobilier de la Mairie (Subventions : 381 813€)
* les travaux d’extension et de rénovation de l’école des Vaugondières (Subventions : 11 945€)
* les travaux du parc de la mairie (Subventions : 98 279€)
* les travaux de remodélisation des pistes de BMX pour mise en conformité pour les championnats d’Europe (Subventions : 85 000€ )
* les travaux d’insonorisation de l’Espace Dolto (Subventions : 40 000€ )

## Les dépenses de fonctionnement : 11 019 897€.

Le budget global de fonctionnement s’élève à 11 019 897€. Les dépenses présentées ci-après sont regroupées par grands « pôles ». Elles comprennent les frais de personnels et d’entretien des bâtiments. Sont également comptabilisées la subvention versée au CCAS, ainsi que les différentes opérations comptables (intérêts des emprunts, écritures d’ordres, les taxes, etc.) :

* Taxes, intérêts des emprunts, écritures ordres : 1 722 505€, soit 16%
* CCAS : 707 000€, soit 6%
* Urbanisme foncier : 201 240€, soit 2%
* Technique patrimoine bâti : 2 000 370€, soit 18%
* Écoles, enfance, jeunesse, restauration, transports : 3 210 205€, soit 29%
* 2Deuche, École de musique : 950 430€, soit 9%
* Police : 257 875€, soit 2%
* Administration générale : 1 332 593€, soit 12%
* Relation à l’usager : 637 679€, soit 6€.

## Les dépenses d’investissement : 9 892 526€.

La répartition des dépenses d’investissement est la suivante :

* Travaux bâtiments et études (presbytère, 2Deuche, bulle de tennis) : 234 099€
* Subventions CCAS, Ehpad, dont appartements et ascenseurs de la résidence autonomie et jardins thérapeutiques de l’Ehpad : 288 800€
* Éclairage public : 71 008€
* Travaux vestiaires du stade : 186 045€
* Agrandissement Petit Prince : 441 912€
* Mur de soutènement plateau sportif Vaugondières : 162 171€
* Groupe scolaire des Vaugondières : 2 932 509€
* Piste de BMX : 227 000€
* Parc de la Mairie : 508 816€
* Groupe Immobilier de la Mairie : 1 802 592€
* La halle : 122 125€
* Coulée verte : 140 000€
* Travaux de voirie : 490 000€
* Capital : 915 696€
* Cimetière reprise concessions et réfection crépis mur d’enceinte : 51 400€.

# Une ville qui bouge.

## L’école de musique vous propose le Jardin et l’éveil musical.

* Le jardin musical :
Pour qui ? : il accueille une dizaine d’enfants scolarisés en petite ou moyenne section de maternelle (3 à 4 ans).
Quand ? : pendant une heure chaque semaine en période scolaire, le mercredi de 17h à 18h.
Son objectif ? : il a pour but d’offrir une première entrée dans le monde de la pratique musicale. Il permet de développer la curiosité et l’imaginaire musical de l’enfant, former son oreille, sa voix et son sens du rythme, lui faire découvrir l’univers sonore dans lequel il vit, le familiariser avec les instruments de musique et des répertoires variés.
Le plus ? : passer par l’apprentissage d’un répertoire de comptines et chansons, renouvelé chaque année, accompagné de danses et d’instruments de percussions ; exercer les oreilles à écouter les sons du quotidien comme ceux des différents instruments de musique ; inventer aussi de la musique, avec la voix ou des instruments de percussions, en prenant modèle sur des pièces existantes, des sonorités à imiter, des impressions à retranscrire, une histoire à bruiter… À travers toutes ses activités, les enfants vont découvrir les différents paramètres du son : hauteur, durée, intensité, timbre, et les expérimenter tant avec leur voix qu’avec des instruments.
* L’éveil musical :
Pour qui ? : il accueille également une dizaine d’enfants, scolarisés en moyenne ou grande section de maternelle (5 à 6 ans).
Quand ? : pendant une heure, le jeudi de 17h à 18h chaque semaine en période scolaire.
Son objectif ? : il permet de poursuivre la découverte du monde sonore, et d’approfondir les apprentissages du jardin musical, autant pour ce qui est de la maîtrise de la voix et du rythme, que de la formation de l’écoute et de l’invention.
Le plus ? : ajout de la découverte de différents instruments de musique, que les enfants peuvent essayer, écouter, retrouver dans des jeux de cartes. Les enfants sont encouragés à assister aux concerts et auditions (gratuits) des classes et ensembles de l’école de musique. Les débuts du codage sont également abordés : représenter les instruments ou les événements sonores par des images, puis des symboles, décider d’un ordre d’enchaînement ou représenter celui que l’on a entendu…

Renseignements et inscriptions : École municipale de musique de Lempdes au 04.73.61.78.95 ou sur le site : https://ville-lempdes.fr/ecole-de-musique/

## La 2Deuche : Espace culturel de Lempdes, Scène régionale Auvergne Rhône-Alpes 2025-2026.

« La fleur de l’illusion produit le fruit de la réalité » : Paul Claudel.

# Clermont Auvergne Métropole.

## Transition énergétique : accélérer le développement des énergies renouvelables.

La loi APER (loi d’accélération de la production des énergies renouvelables) du 10 mars 2023 vise à renforcer le déploiement des énergies renouvelables (En R) en France, en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale bas-carbone. Cette loi demande aux communes d’établir des Zones d’Accélération de production des Énergies Renouvelables (ZAER). L’objectif de cette loi est d’accélérer la mise en place des énergies renouvelables sur le territoire français pour atteindre la multiplication par 10 de la production solaire d’ici 2050 (objectif 100 Gigawatts). Cet objectif se déploie sur différents axes, dont :

* l’accélération des procédures sans mettre de côté les exigences environnementales, notamment via un processus de planification ;
* la libération d’un potentiel foncier adapté aux projets d’En R et ne présentant pas d’enjeux environnementaux majeurs ;
* l’amélioration du financement et de l’attractivité des projets d’En R. Les ZAER témoignent de la volonté politique des communes d’y accueillir des Énergies Renouvelables :
elles sont proposées par les communes,
elles ne peuvent être intégrées dans la cartographie départementale que sur avis conforme de celles-ci,
elles doivent être soumises à la concertation de la population.

Qu’est-ce qu’une Zone d’Accélération des Énergies Renouvelables ?

Ce que sont les ZAER :

* Secteur présentant un potentiel de production d’En R (tout type d’énergies renouvelables).
* Affichage d’une volonté politique locale.
* Permettront de faciliter et de coordonner la programmation et le suivi du développement des En R :
devront être intégrées aux documents d’urbanisme (SCoT, PLUi),
permettraient aux communes de bénéficier d’un soutien financier pour réaliser les études préalables.
* Incitation des développeurs à se diriger vers ces zones :
témoignent d’une acceptabilité locale,
avantage dans les procédures d’appel d’offre : bonus, modulation tarifaire,
procédure simplifiée : pas de comité de projets,
délais d’instruction réduits : autorisation, enquête publique, raccordement.

Ce que ne sont pas les ZAER :

* Ne préjuge en rien de la réalisation d’un projet : les différentes règlementations s’appliquent de la même manière sur ces zones.
* Ne constitue pas un secteur exclusif de développement des En R : un projet peut voir le jour en dehors de ces zones.

Aujourd’hui, à Lempdes, c’est à votre tour de donner votre avis sur cette cartographie. La commune va organiser une consultation citoyenne pendant l’été (dates à venir) au service urbanisme (1 rue Saint-Verny). La cartographie et un registre vous seront mis à disposition pendant les horaires d’ouverture au public et sur rendez-vous uniquement. En parallèle le site internet de la ville sera alimenté de ces mêmes documents. La cartographie sera ensuite modifiée, en prenant en compte les remarques recueillies. Puis une nouvelle validation aura lieu en septembre par le Conseil Municipal. Cette dernière sera transmise à la métropole et à la préfecture à l’automne 2025 pour approbation. Les zonages envisagés à ce jour ne sont pas encore des zones d’accélération définitives. La concertation constitue une étape à part entière du travail d’identification et de tri pour alimenter la réflexion des communes. L’objectif de cette concertation est de recueillir l’avis des habitants sur les différents secteurs présentés (avis positifs comme négatifs, autant que possible étayés) pour contribuer aux réflexions et aux décisions du conseil municipal. Pour rappel, l’objectif de ces ZAER est d’identifier des secteurs de votre périmètre municipal sur lesquels la commune se déclare favorable à l’installation ultérieure hypothétique de tel ou tel projet de production d’En R. Cela ne signifie pas qu’un projet s’y développera forcément, ni que des projets ne se développeront pas ailleurs.

## Rappel sur les énergies renouvelables.

Les énergies renouvelables (En R) sont alimentées par le soleil, la chaleur de la terre, les chutes d’eau, le vent, les marées… Elles permettent de produire de l’électricité, de la chaleur, du froid, du gaz, du carburant, du combustible. Ces sources d’énergie, considérées comme inépuisables à l’échelle du temps humain, n’engendrent pas ou peu de déchets ou d’émissions polluantes. Elles se distinguent des énergies fossiles, polluantes et dont les stocks diminuent. Enfin, les En R sont plus résilientes, notamment en cas de crise.

Il existe 6 grandes familles d’En R : L’Énergie solaire (photovoltaïque et thermique) ; la Géothermie ; la Méthanisation ; l’Énergie hydraulique ; le Biomasse (bois-énergie, déchets) ; l’Énergie éolienne (terrestre et en mer).

Les énergies renouvelables se décomposent donc en 3 volets :

* La production de chaleur renouvelable à partir de bois, de biomasse, de pompe à chaleur, de géothermie, de solaire thermique ou encore par récupération de chaleur fatale.
* La production d’électricité à partir d’installations solaires photovoltaïques (centrale au sol, en toiture, flottante, en ombrières) ou encore d’éoliennes.
* La production de gaz renouvelable à partir d’unités de méthanisation.

Pour aller plus loin, consultez le site : www.ecologie.gouv.fr/energies-renouvelables

# Les travaux.

## Aménagement d’un lotissement « Les Pradeaux » rue de la Grassette.

Depuis le 28 avril 2025, des travaux de terrassement ont commencé pour aménager la partie nord de la voirie du futur lotissement qui sera connecté à la rue de la Grassette. Il s’agit d’une première tranche d’aménagement pour les réseaux (eau électricité, assainissement) et la voirie. Les travaux dureront de fin avril 2025 à fin octobre 2025 pour la tranche 1. Une deuxième tranche est programmée pour la partie sud de la voirie côté rue des Gargailles. Ces aménagements ont nécessité le déplacement de quelques mètres de l’arrêt de bus Grassette dans le sens Marmilhat vers le centre-ville.

## Travaux sur les réseaux humides rue des Granges.

De mi-juin à décembre 2025, Clermont Auvergne Métropole engage d’importants travaux sur les réseaux d’eaux pluviales rue des Granges à Lempdes. Ces travaux s’accompagnent de deux autres interventions :

* Le SMEA (Syndicat Mixte de l’Eau et de l’Assainissement de la Basse-Limagne) renouvellera le réseau d’eau potable.
* Le SIAREC (Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand) procédera au renouvellement des branchements d’eaux usées entre la rue Saint Verny et la rue du Fossé.

Les travaux s’organisent en 4 phases :

* Phase 1, à partir de mi-juin 2025 : renouvellement des canalisations d’eau potable. Du 7 juillet à début août : reprise des branchements du réseau d’eau potable et pose du réseau d’eaux pluviales.
* Phase 2, à partir de début septembre : reprise du réseau d’eau potable et pose du réseau d’eaux pluviales. Route barrée, mise en place de déviations. Accès centre-ville via la rue du Puy de Dôme.
Impasse des Granges : reprise du réseau d’eau potable uniquement.
* Phase 3, de septembre à fin novembre : reprise des branchements des réseaux d’eaux usées et d’eaux pluviales. Rue barrée, mise en place de déviation par la rue du Puy de Dôme.
* Phase 4, décembre 2025 : reprise du réseau d’eau potable dans le carrefour. Conditions de circulation modifiées selon l’avancement du chantier.

PLUm : retour de l’enquête publique conjointe PLU métropolitain et zonage d’assainissement du 17 février 2025 au 28 mars 2025. À la suite de cette enquête, la Commission d’Enquête a remis son rapport. Celui-ci est disponible au service urbanisme et sur le site de la commune pendant 1 an. Il reprend toutes les remarques déposées dans les registres pour faire évoluer Le Plan Local d’Urbanisme et le zonage d’assainissement. La commission a ensuite formulé des recommandations et un avis. Vous pourrez notamment trouver parmi les documents suivants :

* Un tableau des observations du public,
* Les conclusions de la commission avec l’avis (page 25 du document des conclusions).

# Tribunes politiques.

Les textes et illustrations publiés dans cet espace relèvent de la seule responsabilité du groupe signataire.

## Lempdes Avenir.

Fédérer et rassembler nos associations. L’opposition est là pour proposer mais aussi comme son nom l’indique pour s’opposer. En latin cela veut dire adversus ou contrarius. Mais dans le dernier éditorial le groupe d’opposition dans Lempdes info a dépassé les limites. Il ne s’est pas opposé à la majorité mais il a opposé des associations entre elles. En plus il a comparé ce qui n’est pas comparable. Il a fait un mélange entre le nombre des adhérents et les subventions accordées par la commune en se basant sur des données totalement fausses. Nous avons la chance de posséder un tissu d’associations sportives et culturelles qui fait vivre et rayonner notre commune. Ces associations portent des projets et des ambitions différents mais elles tendent toutes vers le même but, donner de la joie, du plaisir et du bonheur aux gens. Et parmi ces nombreuses associations nous avons un club qui porte haut les couleurs de notre ville au niveau national et international, vous l’aurez reconnu il s’agit de Lempdes BMX. Il a été 6 fois champion de France dont 5 fois consécutives. Le club organise très régulièrement des manifestations départementales, régionales, nationales voir internationales. Nous avons du 9 au 11 mai accueilli excusez du peu une manche de la coupe d’Europe de BMX. Cette manche a regroupé 2 540 participants ainsi que 6 500 spectateurs. Pour cela des travaux de mise aux normes et d’amélioration de la piste ont été nécessaires. Mais contrairement aux dires de l’opposition ces travaux n’ont pas coûté 200 000 euros à la commune mais 90 000 euros dont une indispensable rénovation de l’éclairage avec l’installation de LED. Autre erreur de notre opposition, ce club regroupe 270 licenciés et non quelques dizaines de coureurs. Elle confond la DN1, l’équivalent de l’ASM Rugby, avec le club proprement dit qui forme les jeunes coureurs et nos champions de demain. Mais nous ne mettrons pas cette erreur sur une volonté de polémiquer mais plutôt sur une totale méconnaissance de nos associations. Notre Maire et son équipe municipale travaillent pour rassembler et fédérer et non pour diviser et opposer les personnes entre elles. Nous sommes les élus de toutes les associations de Lempdes de la plus petite à la plus grande, elles ont chacune leur place dans notre ville. Bien sincèrement, Vos élus Lempdes Avenir.

vos.elus.lempdes.avenir@gmail.com

Retrouvez-nous également sur Facebook.

## Avec vous !

Présence d’un élu d’opposition à une assemblée générale associative : une présence légitime.

En tant qu’élu d’opposition au sein du conseil municipal, j’ai assisté à l’assemblée générale de l’association FJEP. Cette présence a suscité une question de Monsieur le Maire, me demandant à quel titre ou de quel droit j’étais présent à cette assemblée. Je souhaite lui apporter une réponse de manière transparente, sans polémique et la partager avec vous. Nous sommes tous conscients que les associations constituent un pilier fondamental de la vie locale. Elles sont très nombreuses à Lempdes, elles créent un lien social et mènent de nombreuses actions aux services des habitants. Il me semble donc naturel et légitime, dans le cadre de mes fonctions d’élus, de m’intéresser à leurs activités, de les écouter et de mieux comprendre leurs besoins. Ma participation à cette réunion s’est faite dans un esprit d’ouverture et de respect, sans volonté de m’immiscer dans leurs actions. Elle s’inscrit pleinement dans le rôle de suivi, de vigilance et de contribution constructive que doit jouer un élu, même en dehors de la Majorité. Nous resterons à l’écoute de tous les acteurs locaux et nous continuerons à nous investir dans la vie communale avec engagement et sens des responsabilités. Si la majorité a le droit de s’informer sur la présence de tel ou tel lors d’une assemblée générale, il est plus discutable de dénoncer la participation d’un élu. Notre groupe « avec vous » ! serait-il si dérangeant ? Jean-Luc Dubost.

Notre groupe veille, critique, propose et représente une diversité d’opinion dans la commune. Il joue son rôle essentiel au débat public et à la bonne gestion de la commune.

Vos élus Avec Vous !

Brigitte Savignat, Philippe Jonin, Patricia Cerny, Roland Daulat et Jean-Luc Dubost.

# Lempdes Info. Juillet 2025.

Éditeur : Mairie de Lempdes, 63370 Lempdes.

Directeur de publication et responsable de rédaction : Henri Gisselbrecht.

Textes-photos vie associative : communiqués par les associations.

Réalisation-Composition : Anne-Gwénaëlle Delahaye, service Communication, Mairie de Lempdes : Image de Freepik.

Impression : Imprimerie Decombat à Gerzat au 04.73.25.06.62.

Régie publicitaire : Italique, Christiane Jalicon, chef de publicité au 04.73.14.00.01. Fax 04.73.14.11.22.

Date du dépôt légal : à parution. Imprimé sur papier 50% recyclé, 50% issu de forêts gérées durablement.

Magazine adapté en version numérique accessible et au format DAISY (audio et texte) par AcceSens, 11 rue de la petite vitesse, 63260 Aigueperse au 04.73.64.21.04, sur le site : www.accesens.com et par courriel : contact@accesens.com